

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 14 Décembre 2022**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 23**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le quatorze décembre**

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

**Date de la convocation :**

08/12/2022

**Date d'affichage :**

08/12/2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN - M. DUMAS  
J. DELCOURT F. CHEILAN – A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER  
J.L. CLOEZ - N. LIGNY – A. VASAI

**Objet de la délibération 74-2022**

Rapport d'activité de Terre de  
Provence Agglomération

Excusé(s) ayant donné pouvoir

P. PORTE à H. JAUBERT  
S. LEBELLE à M. DUMAS  
N. TARLANT à F. CHEILAN

Absent(s) excusé(s)

A. JOUBERT

**Jean-Louis CLOEZ a été nommé secrétaire de séance**

Rapporteur : Josiane HAAS-FALANGA

Conformément à l'article L521 I-39 du CGCT, la Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a adressé au Maire de chaque Commune membre le Rapport d'activités 2021 retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ces éléments doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est joint en annexe 4 du dossier de séance et le détail par politique publique est à la disposition des élus dans les services.

Je rappelle qu'il n'est pas question ici de voter le contenu du rapport d'activité de TPA mais de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Vu l'art. L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que le rapport d'activité de TPA 2021 doit être communiqué à l'assemblée délibérante,  
Et après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 : DE PRENDRE ACTE** de la présentation au Conseil Municipal du rapport d'activité annuel de Terre de Provence Agglomération.

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Maire à signer la présente délibération et tous les documents qui s'y rapportent.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET  
B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER  
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – N. LIGNY – A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



*Gilles Mourgues*

La secrétaire de séance

Jean-Louis CLOEZ

*Jean-Louis Cloez*